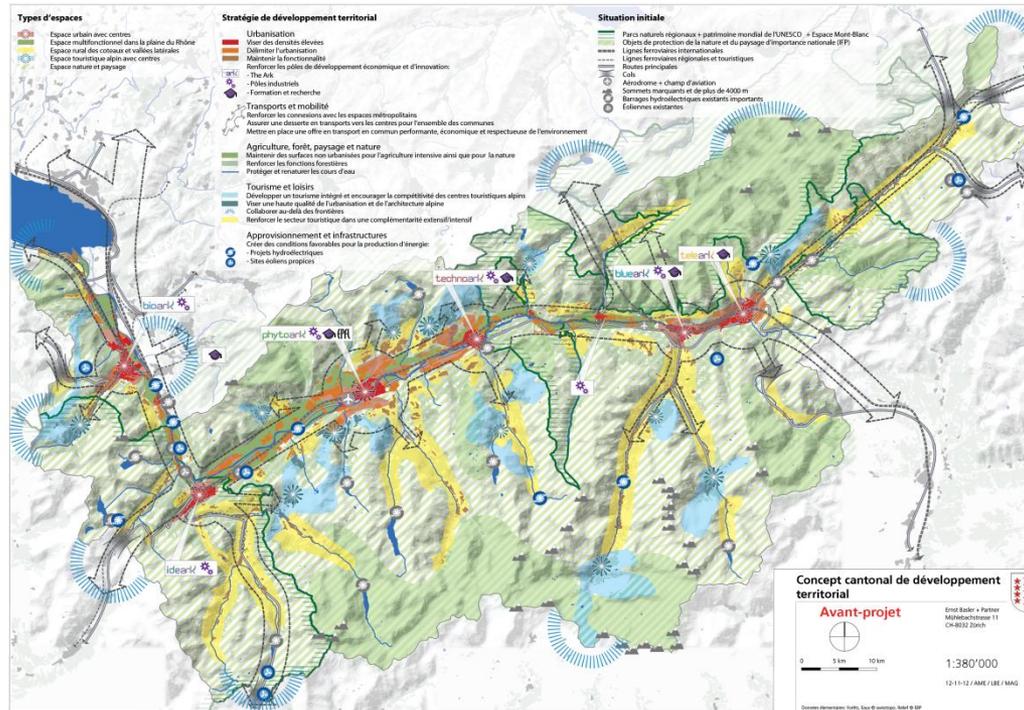




Aménagement du territoire: la nouvelle donne

Perspective cantonale sur la révision de la LAT



Château d'Oex, 29 novembre 2013

N. Mettan, Adjoint, Service du développement territorial VS

Contexte (1) : Le projet dt 2020 comme projet prioritaire du Gouvernement valaisan

- La question du développement territorial constitue un enjeu majeur pour le futur de notre société et pour le Valais.
- Le Conseil d'Etat a manifesté en 2010 la volonté d'entreprendre des réformes dans ce domaine par le biais du **Projet Développement territorial 2020** (dt2020).
- Les principaux objectifs définis par le Conseil d'Etat sont :
 - **l'examen** des instruments de développement territorial existants et leur **adaptation** aux nouveaux défis ;
 - le renforcement du **niveau stratégique** du Plan directeur cantonal ;
 - une meilleure prise en considération des **espaces fonctionnels** par un renforcement du niveau intercommunal ;
 - la définition des **priorités** dans l'esprit de la planification positive ou négative.

Contexte (2) : Position du Valais sur les instruments de mise en œuvre de la LAT révisée

- l'autonomie d'organisation des cantons par rapport à la Confédération, en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire où la Confédération ne fixe que les principes, doit être respectée (cf. Constitution fédérale) ;
- l'*Ordonnance révisée sur l'aménagement du territoire (OAT-R)* est l'instrument de mise en œuvre le **moins abouti**, le plus problématique, il nécessite des **modifications de fond** accompagnées d'une **simplification** et ne peut donc pas être accepté en l'état;
- les *Directives techniques sur les zones à bâtir* et le *Complément au guide de la planification directrice* sont globalement de bons documents, dont la plupart des éléments sont en adéquation avec les travaux en cours effectués par notre Canton dans le cadre de la révision globale de son plan directeur.

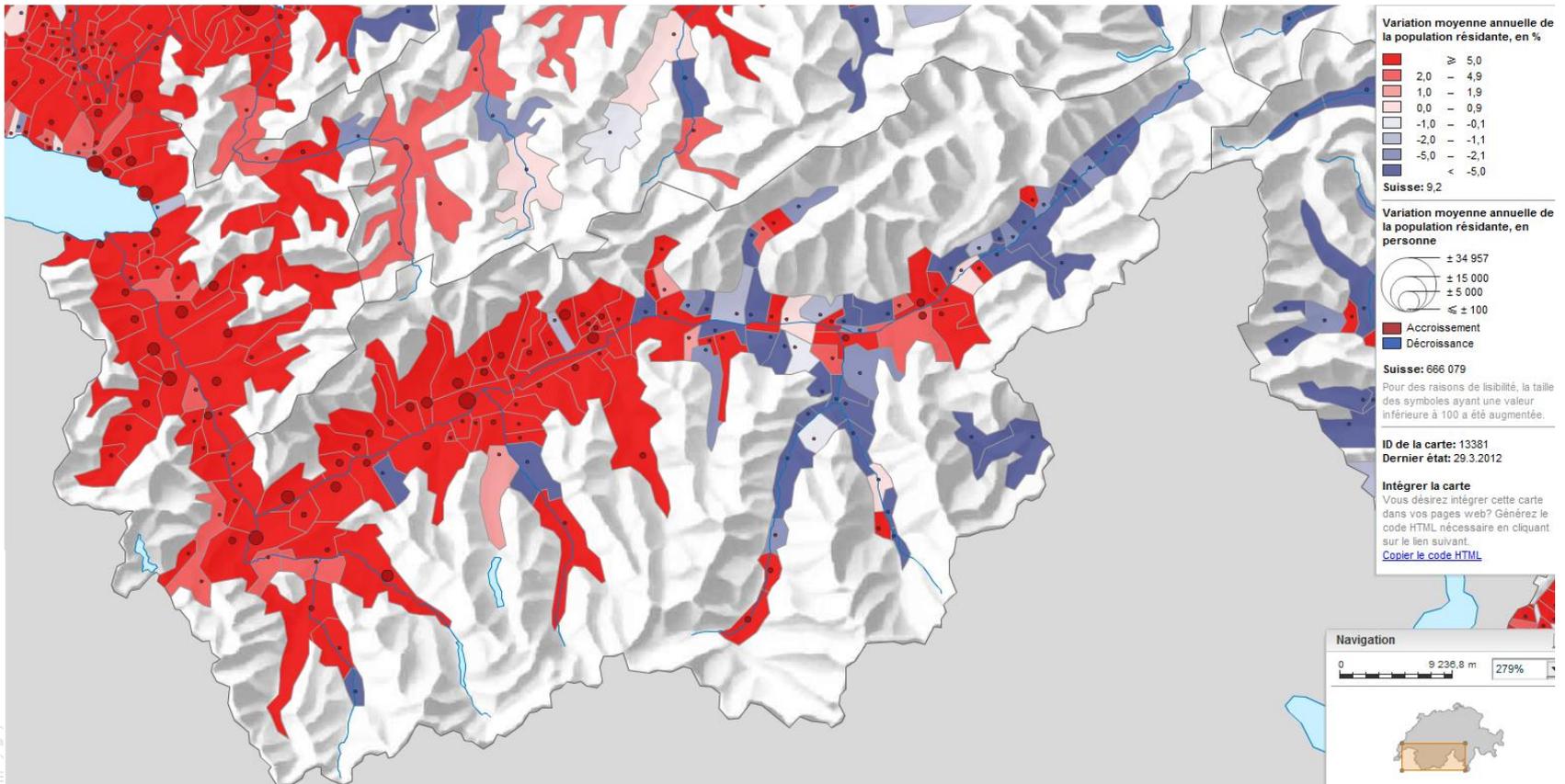
Projet dt 2020 : Tendances générales marquantes pour le territoire et l'urbanisation

- Plus de personnes → plus de pression sur le paysage
- Mobilité croissante → infrastructures de transport à la limite de la charge critique
- Accroissement du bien-être et évolution des exigences en matière d'habitat → nécessité de renouveler le bâti existant
- Espaces de vie et économique ne correspondant plus aux limites institutionnelles → espaces fonctionnels
- Changement climatique → dangers naturels

Evolution de la population

380'000 habitants sont prévus pour 2030 (2010 : 320'000). La croissance se concentre au niveau de la plaine du Rhône et dans la partie francophone du canton.

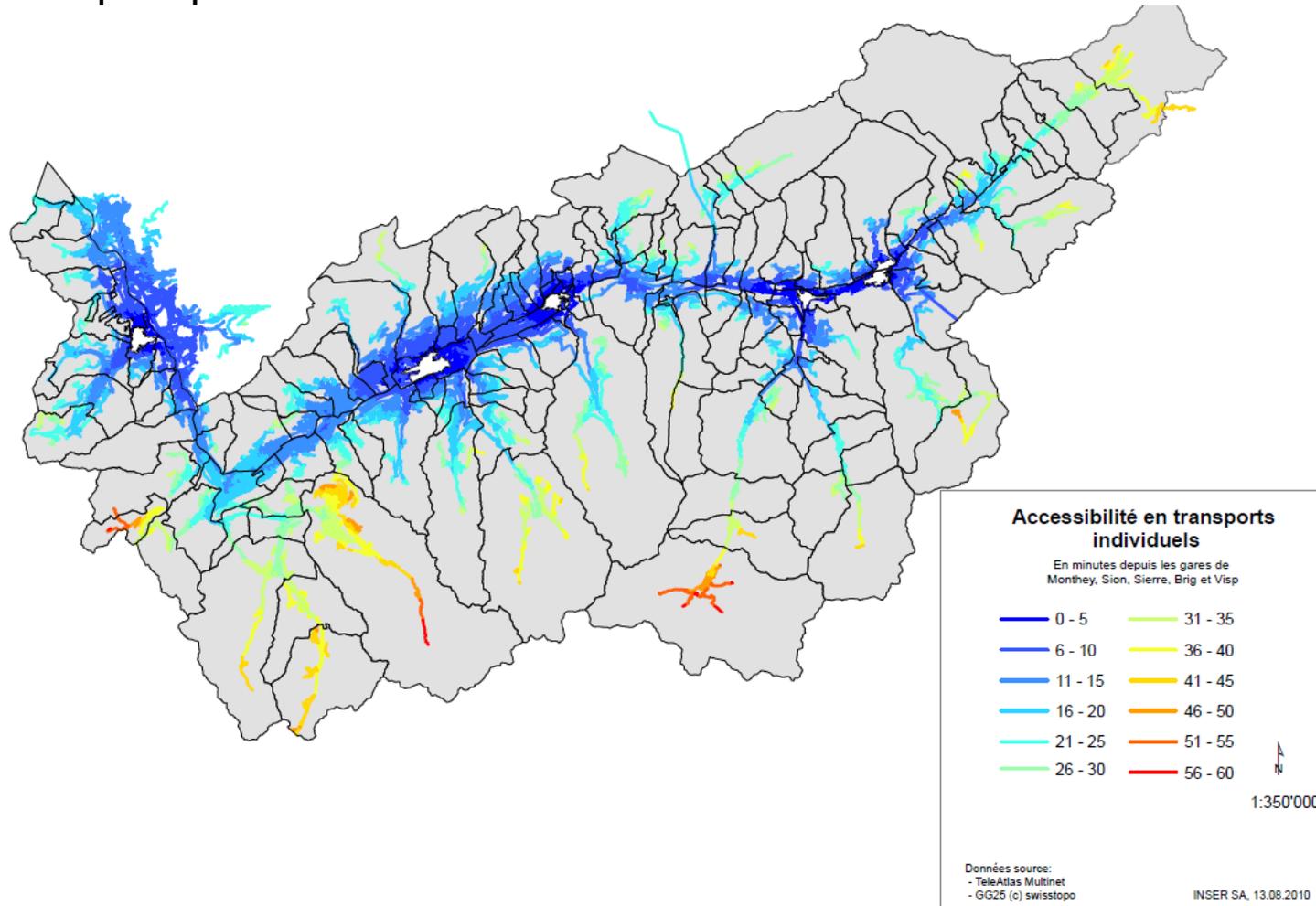
Variation de la population résidante permanente 2000 -2010



Source : OFS, 2011

Accessibilité

> 80 % de la population se trouve dans un périmètre de max. 30' du centre urbain le plus proche



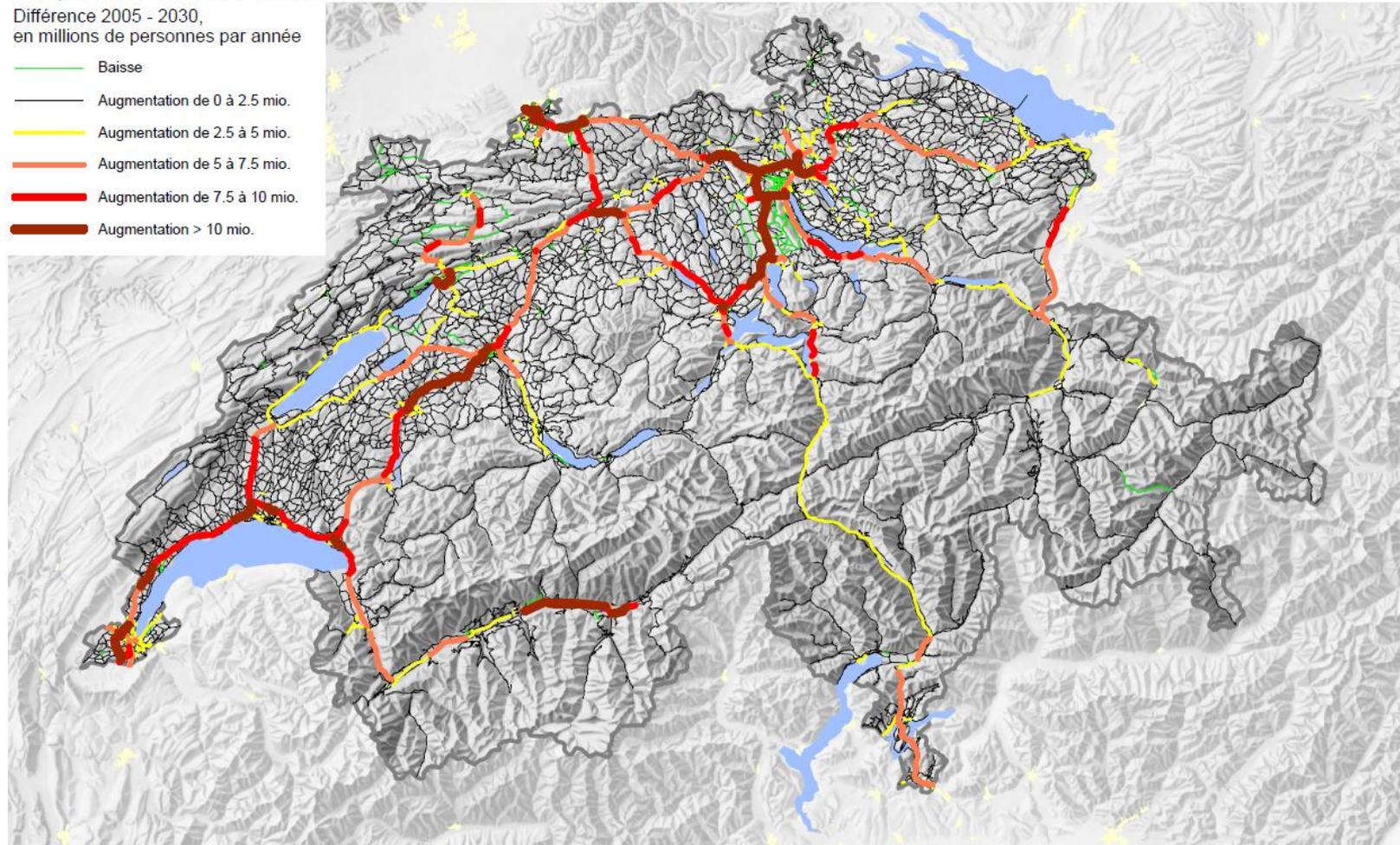
...Les infrastructures de transport atteignent leur limite

Perspectives du trafic voyageurs 2005 - 2030 : route

Trafic moyen par jour ouvrable, compte tenu de l'achèvement du réseau des routes nationales

Différence 2005 - 2030, en millions de personnes par année

- Baisse
- Augmentation de 0 à 2.5 mio.
- Augmentation de 2.5 à 5 mio.
- Augmentation de 5 à 7.5 mio.
- Augmentation de 7.5 à 10 mio.
- Augmentation > 10 mio.



Source : Modélisation des transports MT-DETEC (ARE), INFOPLAN-ARE, OFS-GEOSTAT, swisstopo

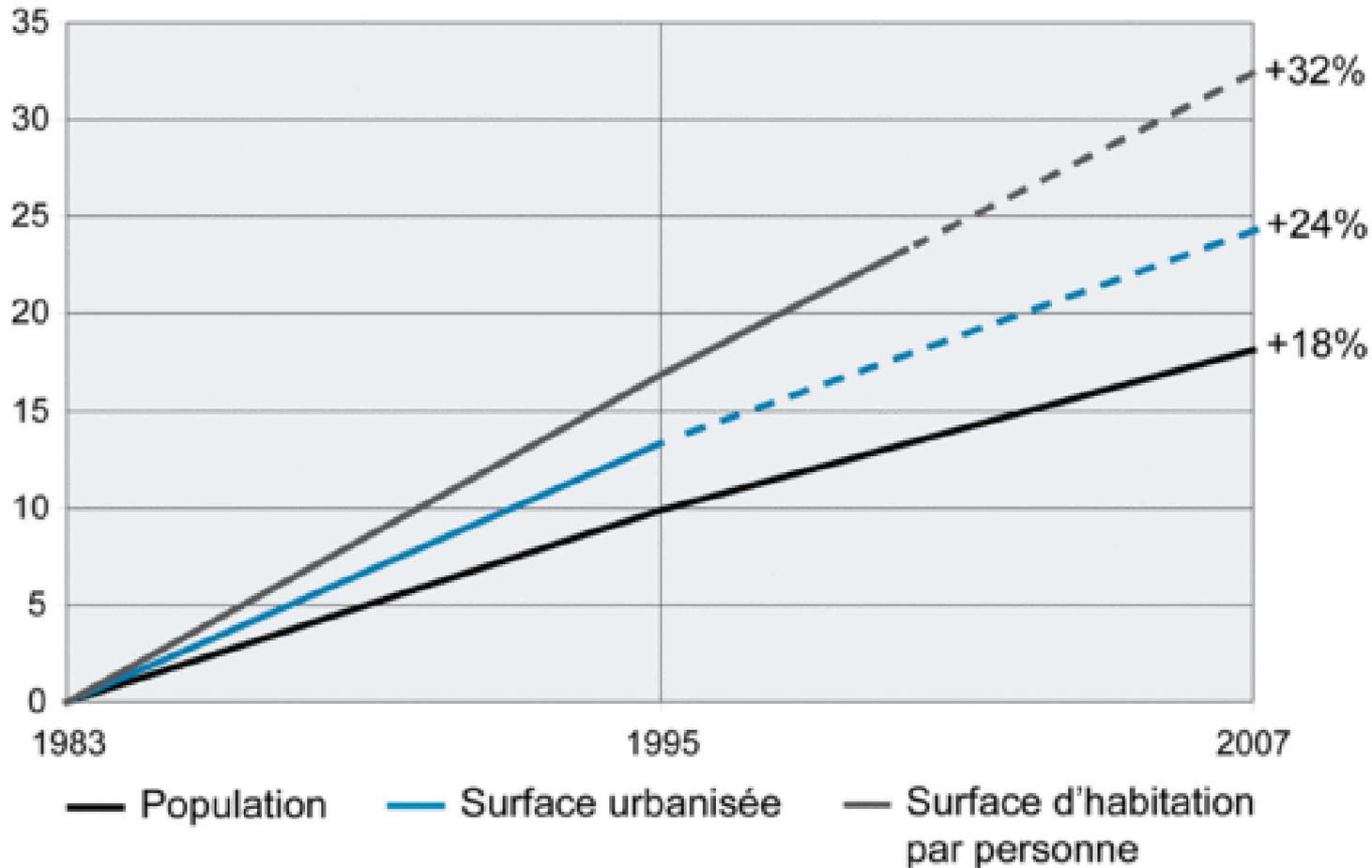
© ARE

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffizi federal da svilup dal territori ARE

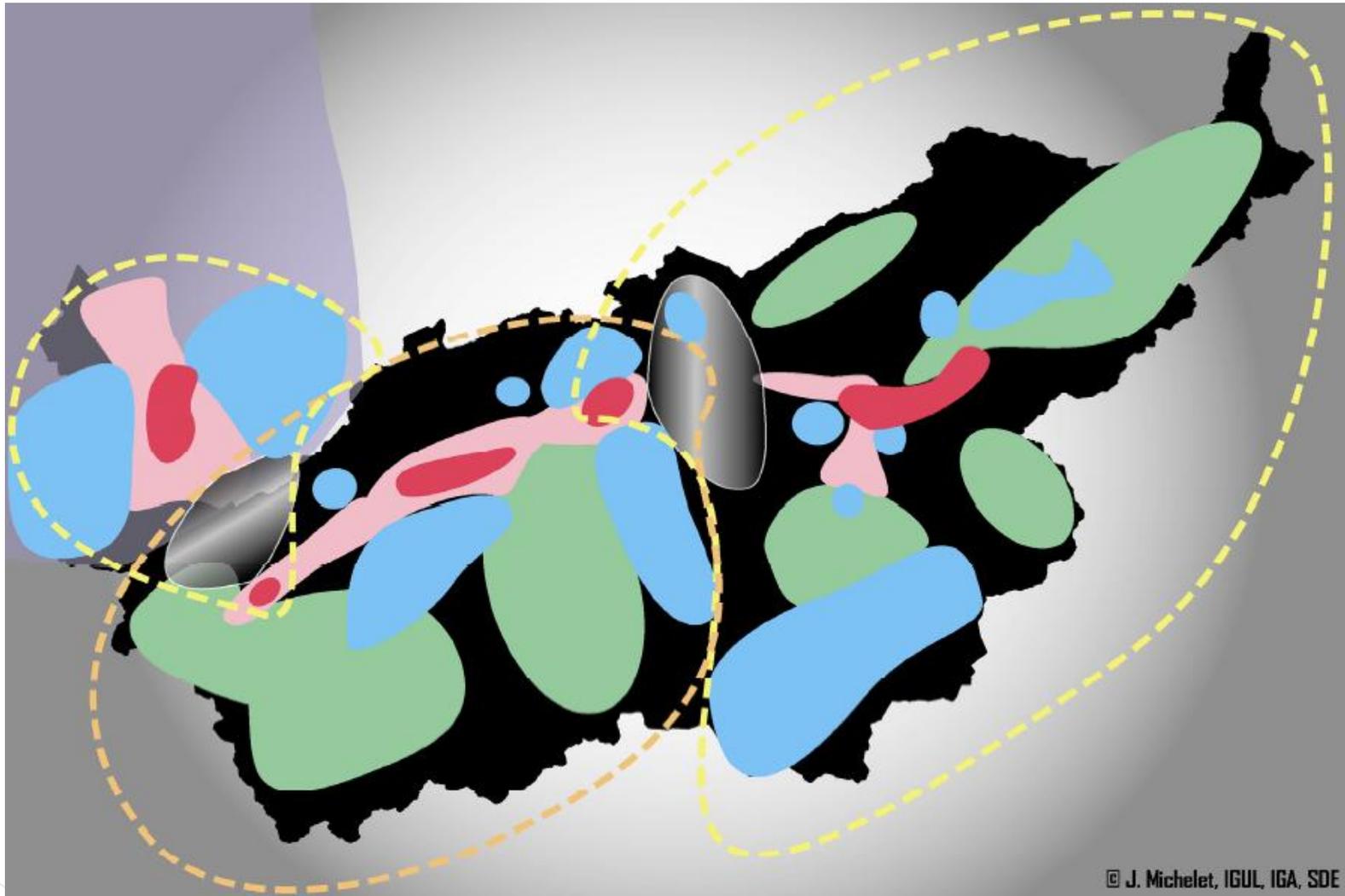
Augmentation des exigences en matière d'habitat

Comparaison entre croissance de la population, de la surface urbanisée et de la surface d'habitation par personne (pourcentages)



Source : Recensement, ESPOP, Statistique de la superficie 1979/85 et 1992/97, OFS ; calculs de l'ARE

Espaces fonctionnels



Changements climatiques : dangers naturels



Crue



Avalanche

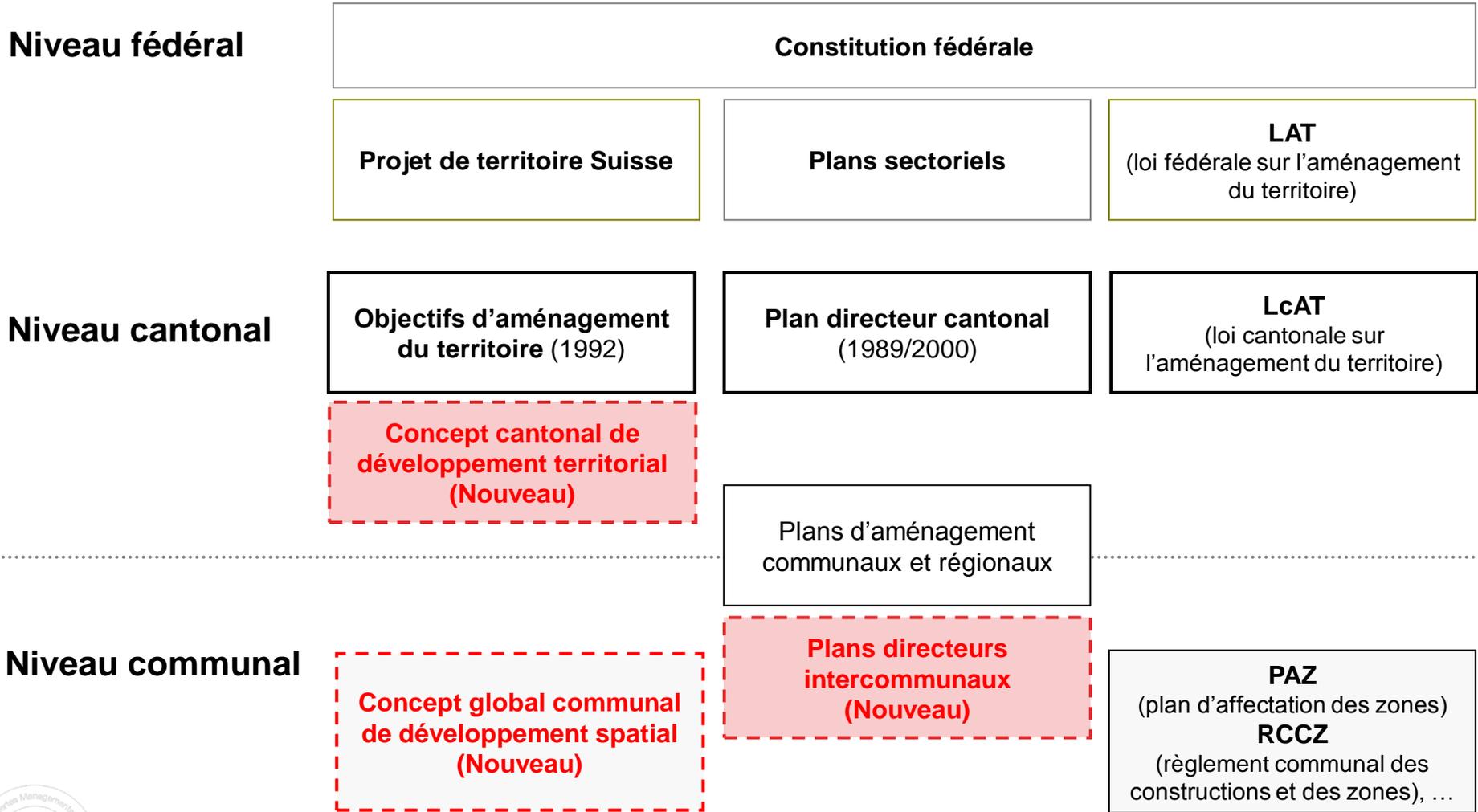


Instabilité
de terrain

Nécessité d'une approche différenciée !

- Une topographie diversifiée : 5 types d'espace
 - Des vitesses de développement différentes
 - Vers des territoires d'action différents
- Une analyse différenciée et des mesures adaptées sont nécessaires

Projet dt 2020: Examen et adaptation des instruments de planification

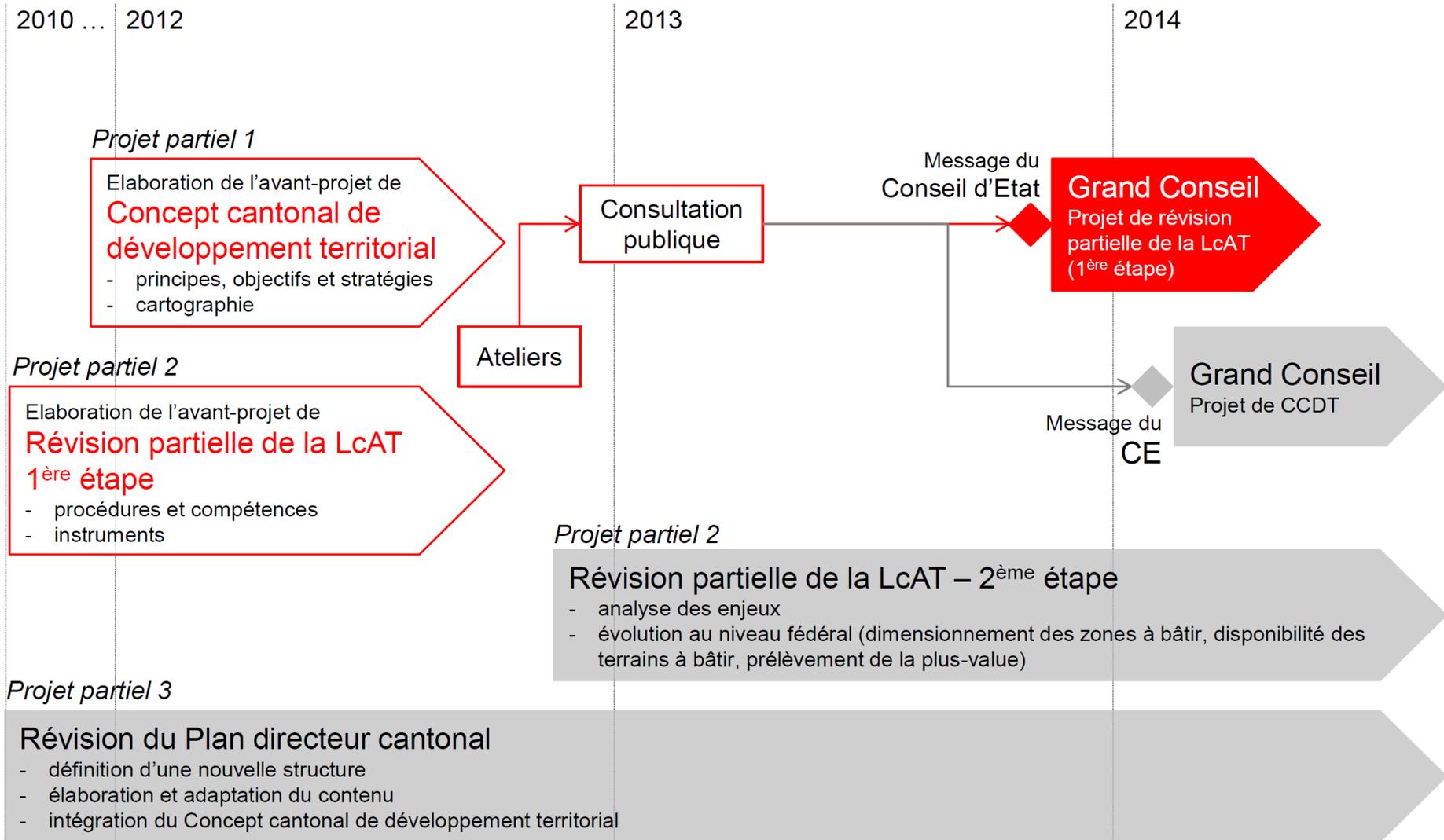


Projet dt 2020 : Révision de la LcAT

- **La première étape** de révision a pour objectif d'adapter les bases légales cantonales, notamment en vue de la révision de la planification directrice cantonale :
 - **Simplification et accélération des procédures** relatives au plan directeur cantonal ;
 - **Réorganisation des compétences** entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans la planification directrice ;
 - Intégration du **Concept cantonal de développement territorial** ;
 - Introduction d'un **plan directeur intercommunal** qui met en avant la collaboration intercommunale ;
 - Introduction d'un **Concept global** permettant aux communes de définir leur développement territorial souhaité.
- **La deuxième étape** sera réalisée dans la foulée afin de tenir compte de la modification de la LAT révisée, de la législation sur les résidences secondaires et des autres enjeux qui découleront des travaux de révision globale du plan directeur cantonal.

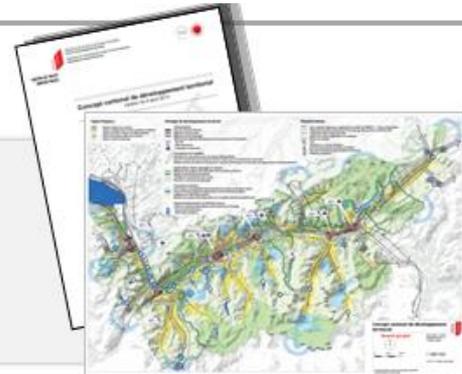


Etat des travaux



Le Concept cantonal de développement territorial (CCDT)

Rapport et carte de synthèse



1. Principes directeurs du développement territorial

- Développer les espaces constituant le territoire valaisan de manière différenciée, complémentaire et solidaire
- Valoriser et préserver le cadre de vie et les ressources naturelles
- Renforcer la connexion et l'ouverture vers l'extérieur
- Promouvoir les coopérations à l'échelle supra-communale

2. Vision du futur des 5 types d'espaces

- Espace urbain avec centres
- Espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône
- Espace rural des coteaux et vallées latérales
- Espace touristique alpin avec centres
- Espace nature et paysage

3. Stratégie de développement territorial

- Urbanisation
- Transports et mobilité
- Agriculture, forêt, paysage et nature
- Tourisme et loisirs
- Approvisionnement et infrastructures

Le CCDT précise le cours que doit suivre l'aménagement du territoire cantonal

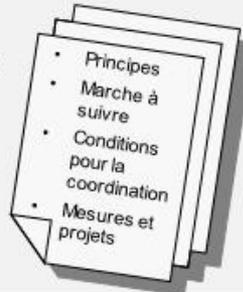
Le plan directeur cantonal

~ 55 fiches de coordination et carte

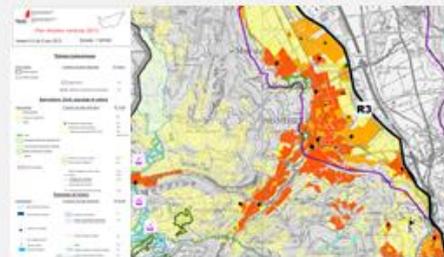
(en phase avant-projet)

1. Fiches de coordination

- Thèmes transversaux
- Agriculture, forêt, paysage et nature
- Tourisme et loisirs
- Urbanisation
- Transports et mobilité
- Approvisionnement et infrastructures



2. Carte du Plan directeur (1:100'000)



Le plan directeur cantonal définit la façon de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire, afin d'atteindre le développement souhaité

Types d'espaces

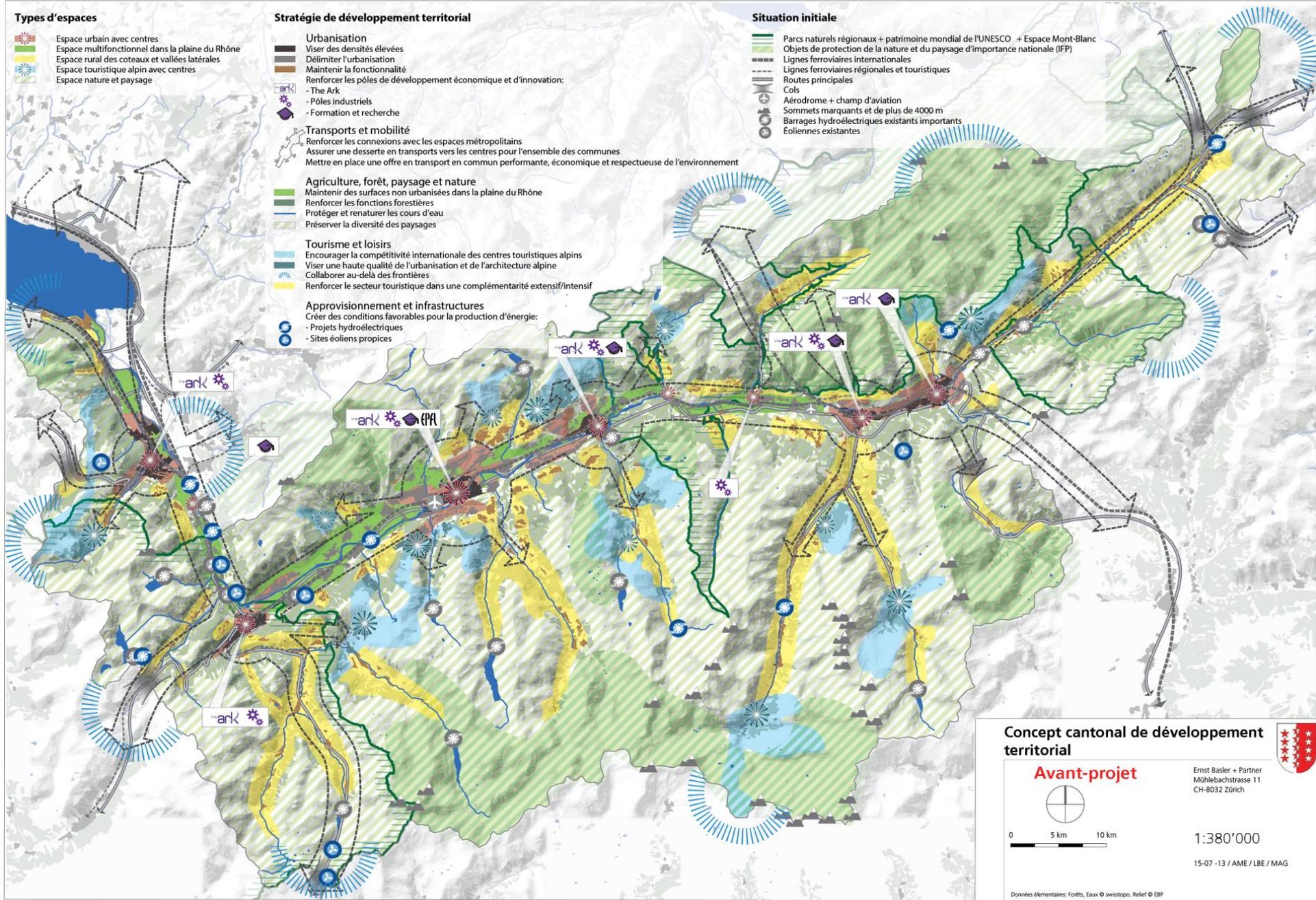
- Espace urbain avec centres
- Espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône
- Espace rural des coteaux et vallées latérales
- Espace touristique alpin avec centres
- Espace nature et paysage

Stratégie de développement territorial

- Urbanisation**
- Viser des densités élevées
 - Délimiter l'urbanisation
 - Maintenir la fonctionnalité
- Renforcer les pôles de développement économique et d'innovation:**
- The Ark
 - Pôles industriels
 - Formation et recherche
- Transports et mobilité**
- Renforcer les connexions avec les espaces métropolitains
 - Assurer une desserte en transports vers les centres pour l'ensemble des communes
 - Mettre en place une offre en transport en commun performante, économique et respectueuse de l'environnement
- Agriculture, forêt, paysage et nature**
- Maintenir des surfaces non urbanisées dans la plaine du Rhône
 - Renforcer les fonctions forestières
 - Protéger et renaturer les cours d'eau
 - Préserver la diversité des paysages
- Tourisme et loisirs**
- Encourager la compétitivité internationale des centres touristiques alpins
 - Viser une haute qualité de l'urbanisation et de l'architecture alpine
 - Collaborer au-delà des frontières
 - Renforcer le secteur touristique dans une complémentarité extensif/intensif
- Approvisionnement et infrastructures**
- Créer des conditions favorables pour la production d'énergie:
 - Projets hydroélectriques
 - Sites éoliens propices

Situation initiale

- Parcs naturels régionaux + patrimoine mondial de l'UNESCO + Espace Mont-Blanc
- Objets de protection de la nature et du paysage d'importance nationale (IFP)
- Lignes ferroviaires internationales
- Lignes ferroviaires régionales et touristiques
- Routes principales
- Col
- Aérodrome + champ d'aviation
- Sommets marquants et de plus de 4000 m
- Barrages hydroélectriques existants importants
- Eoliennes existantes



Concept cantonal de développement territorial

Avant-projet



Ernst Basler + Partner
Mühlebachstrasse 11
CH-8032 Zürich

1:380'000

15-07 -13 / AME / LBE / MAG

Données élémentaires: Forêts, Eaux © swisstopo, Relief © EBP
Données restantes: Canton du Valais



Stratégie de développement territorial

Urbanisation

 Viser des densités élevées

 Délimiter l'urbanisation

 Maintenir la fonctionnalité

Renforcer les pôles de développement économique et d'innovation:



- The Ark



- Pôles industriels



- Formation et recherche

Transports et mobilité



Renforcer les connexions avec les espaces métropolitains

Assurer une desserte en transports vers les centres pour l'ensemble des communes

Mettre en place une offre en transport en commun performante, économique et respectueuse de l'environnement

Agriculture, forêt, paysage et nature

 Maintenir des surfaces non urbanisées dans la plaine du Rhône

 Renforcer les fonctions forestières

 Protéger et renaturer les cours d'eau

 Préserver la diversité des paysages

Tourisme et loisirs

 Encourager la compétitivité internationale des centres touristiques alpins

 Viser une haute qualité de l'urbanisation et de l'architecture alpine

 Collaborer au-delà des frontières

 Renforcer le secteur touristique dans une complémentarité extensif/intensif

Approvisionnement et infrastructures

Créer des conditions favorables pour la production d'énergie:



- Projets hydroélectriques



- Sites éoliens propices



Stratégie de développement territorial

Urbanisation

- Maintenir les fonctions et les populations résidentes dans les villages et les communes
- Renforcer les pôles de développement économique et d'innovation dans les espaces urbains
- *Encourager un habitat et une urbanisation de haute qualité*
- *Agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol et développer l'urbanisation vers l'intérieur*
- Viser des densités élevées de construction dans les lieux appropriés et valoriser en même temps les espaces publics
- Délimiter l'urbanisation afin de préserver des espaces pour l'agriculture et la nature
- *Coordonner l'urbanisation et les transports*
- *Protéger la population, les animaux, les infrastructures et les biens culturels contre les dangers naturels et techniques...*

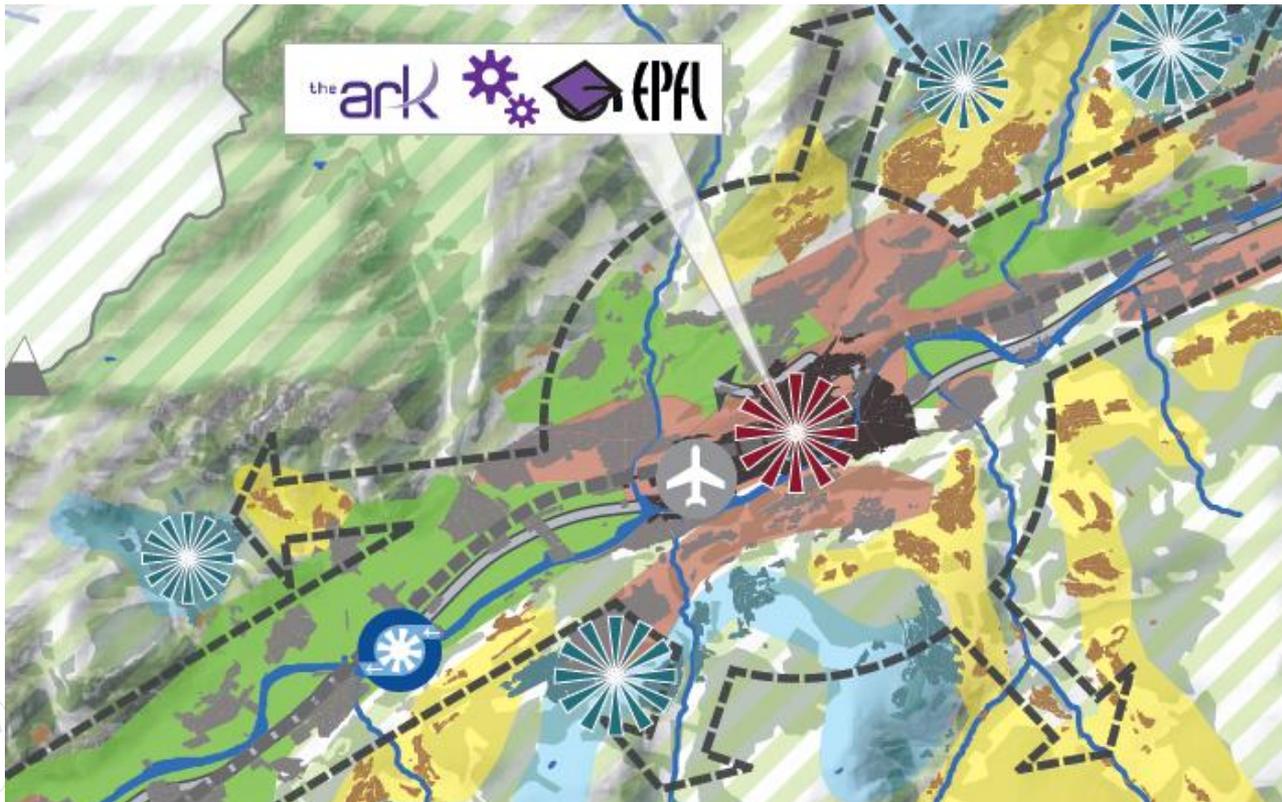
Stratégie de développement territorial - Exemple

Urbanisation

- Viser des densités élevées
- Délimiter l'urbanisation
- Maintenir la fonctionnalité

Renforcer les pôles de développement économique et d'innovation:

- The Ark
- Pôles industriels
- Formation et recherche



Stratégie de développement territorial

Tourisme et loisirs

- *Développer le tourisme dans une approche intégrée*
- Encourager la compétitivité internationale des centres touristiques alpins
- Viser une qualité élevée de l'urbanisation et de l'architecture dans les centres touristiques
- *Renforcer des formes innovantes d'hébergement touristique*
- Viser une collaboration au-delà des frontières dans le domaine du tourisme
- Renforcer le secteur touristique dans une complémentarité extensif/intensif dans les espaces ruraux en valorisant le patrimoine naturel, paysager et culturel
- *Mettre en place une offre variée de types de mobilités de loisirs*

Stratégie de développement territorial - Exemple

Tourisme et loisirs

-  Encourager la compétitivité internationale des centres touristiques alpins
-  Viser une haute qualité de l'urbanisation et de l'architecture alpine
-  Collaborer au-delà des frontières
-  Renforcer le secteur touristique dans une complémentarité extensif/intensif



Travaux en cours en vue de la mise en œuvre de la LAT révisée

Développement de l'urbanisation

Analyse quantitative

- taille des zones à bâtir
- surfaces non bâties
- densité (m²/habitant-emploi)
- évolution démographique

Analyse qualitative

- qualité de l'urbanisation (dispersion)
- potentiel de développement vers l'intérieur (p. ex. Raum+)
- situation des surfaces non bâties
- capacité des zones à bâtir
- coordination avec les transports / l'équipement

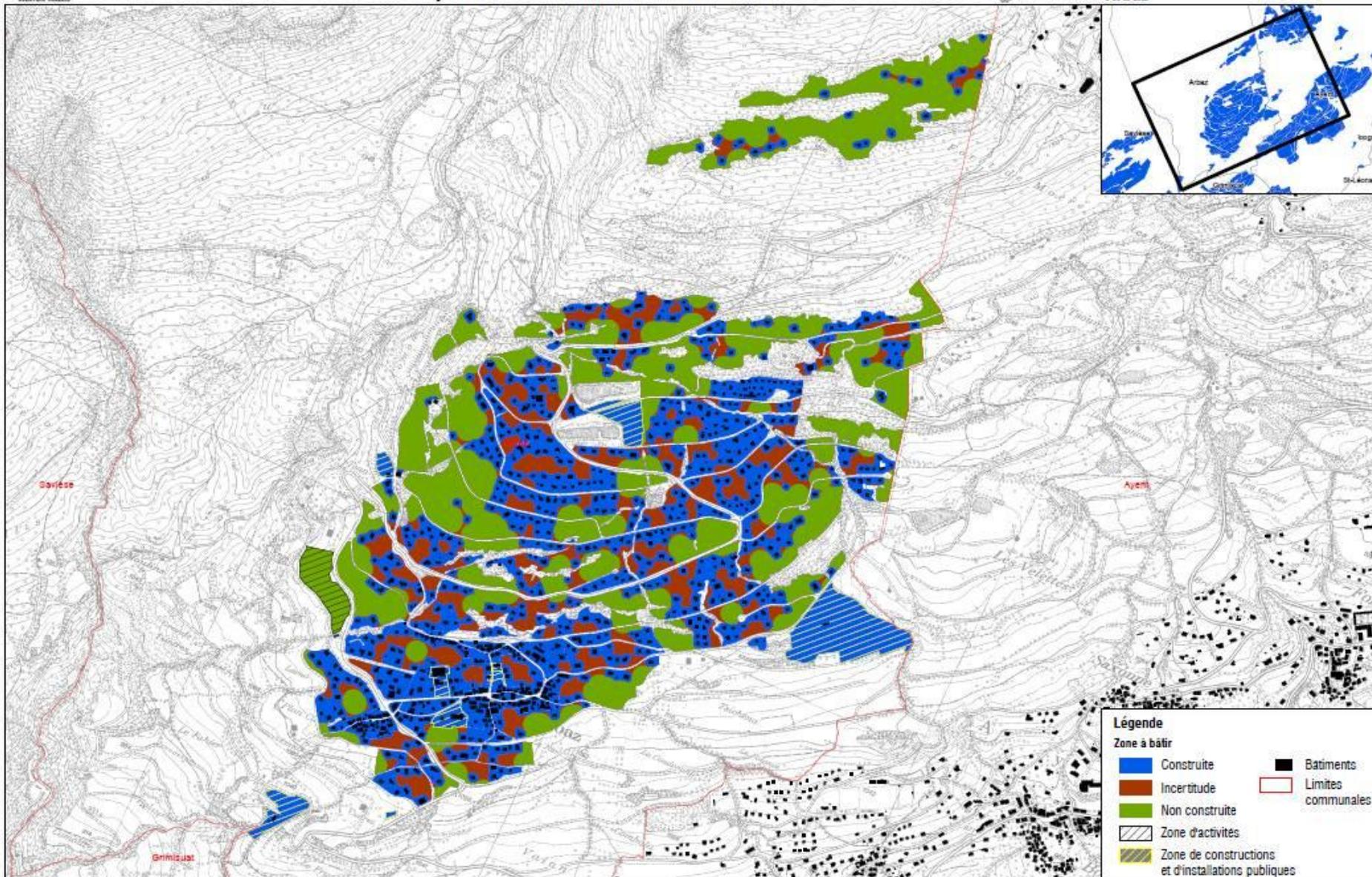
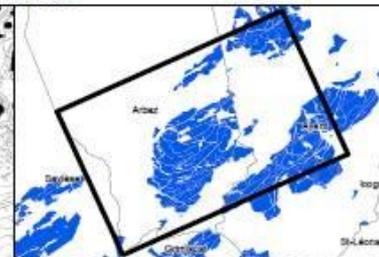
Recommandations / missions

- adaptées à la situation et aux problèmes rencontrés

Analyse des zones à bâtir : calcul des réserves



Arbaz



Légende

Zone à bâtir

- Construite
- Incertitude
- Non construite
- Zone d'activités
- Zone de constructions et d'installations publiques

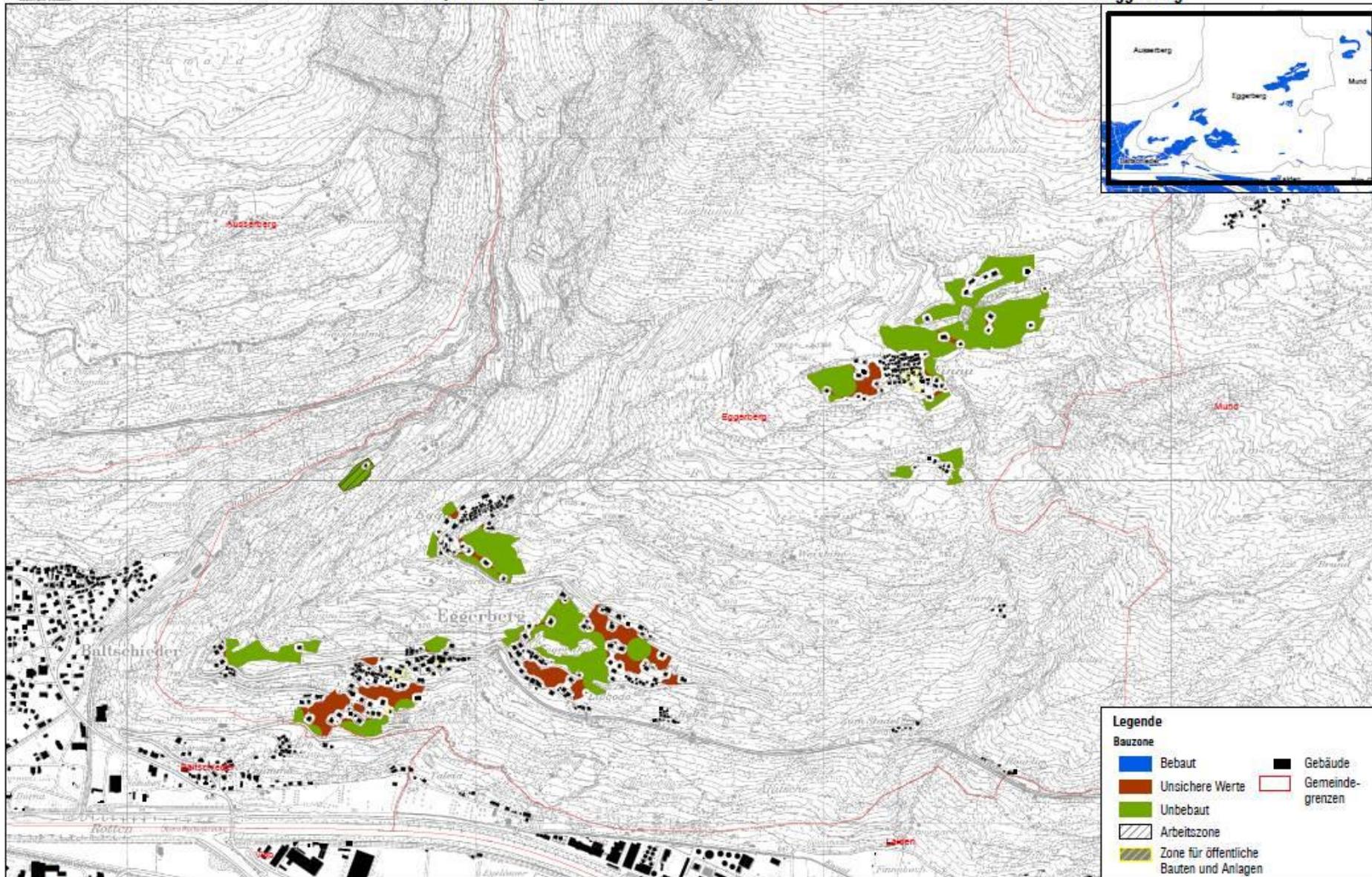
Batiments

Limites communales

Analyse des Baugeländes : Berechnung der Reserven



Eggerberg



Développement de l'urbanisation

Analyse quantitative

- taille des zones à bâtir
- surfaces non bâties
- densité (m²/habitant-emploi)
- évolution démographique

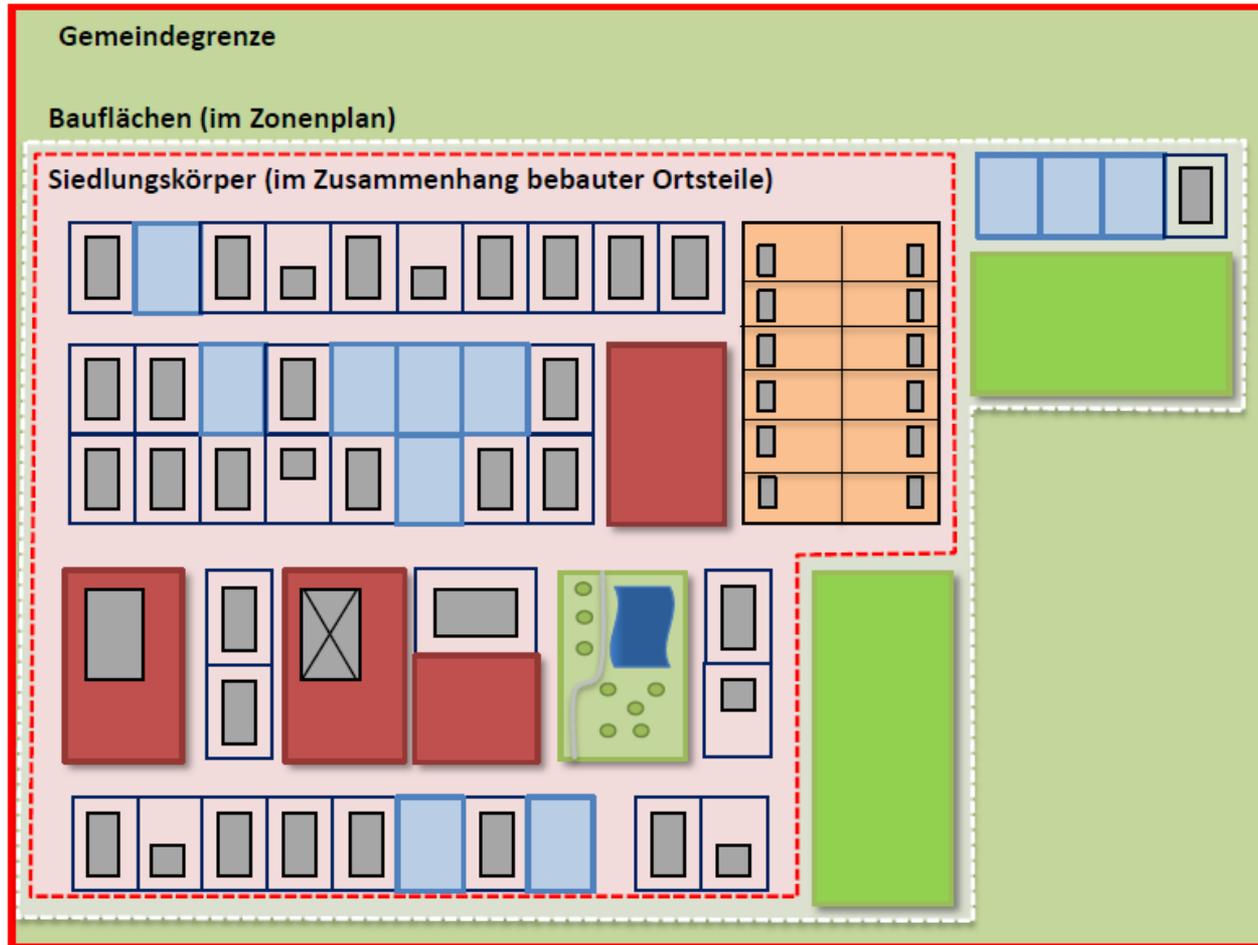
Analyse qualitative

- qualité de l'urbanisation (dispersion)
- potentiel de développement vers l'intérieur (p. ex. Raum+)
- situation des surfaces non bâties
- capacité des zones à bâtir
- coordination avec les transports / l'équipement

Recommandations / missions

- adaptées à la situation et aux problèmes rencontrés

Potentiel de développement vers l'intérieur (Raum+)



Développement de l'urbanisation

Analyse quantitative

- taille des zones à bâtir
- surfaces non bâties
- densité (m²/habitant-emploi)
- évolution démographique

Analyse qualitative

- qualité de l'urbanisation (dispersion)
- potentiel de développement vers l'intérieur (p. ex. Raum+)
- situation des surfaces non bâties
- capacité des zones à bâtir
- coordination avec les transports / l'équipement

Recommandations / missions

- adaptées à la situation et aux problèmes rencontrés

Recommandations (provisoire)

Démographie

Zones à bâtir

		Diminution	Stagnation	Croissance
Zones à bâtir	Sur-dimensionné	<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination régionale • Identification des zones pour les résidences principales • Besoin de régulation : changements d'affectation et dézonages («zones de réserve»), phasage de l'équipement, remaniements parcellaires 	<p>B</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination régionale • Identification des zones pour les résidences principales • Besoin de régulation : phasage de l'équipement, remaniements parcellaires, changements d'affectation et dézonages («zones de réserve») 	<p>C</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation de l'urbanisation • Pas d'extension des zones à bâtir, coordination régionale • Besoin de régulation : phasage du développement de l'urbanisation, remaniements parcellaires, changements d'affectation et dézonages («zones de réserve»),
	Normal	<p>D</p>	<p>E</p>	<p>F</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'extension des zones à bâtir, coordination régionale • Développement vers l'intérieur (densification, indice minimal, plan de quartier, etc.) • Limitation de l'urbanisation
	Peu de réserves	<p>G</p>	<p>H</p>	<p>I</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination régionale • Développement vers l'intérieur (densification, indice minimal, plan de quartier, etc.) • Extensions exceptionnelles (coordination avec les SDA, les transports publics, etc.)

Diminution

Sur-
dimensionné

A

- Coordination régionale
- Identification des zones pour les résidences principales
- Besoin de régulation : changements d'affectation et dézonages («zones de réserve»), phasage de l'équipement, remaniements parcellaires

Conclusions

- Un redimensionnement nécessaire des zones à bâtir...
- ... mais des situations locales fortement différenciées
- Une batterie d'outils à développer, expérimenter et mobiliser avec intelligence en fonction des réalités locales (le dézonage n'est qu'une solution parmi d'autres et pas forcément toujours la plus adaptée)
- Une opportunité à saisir pour penser l'aménagement du territoire à la «bonne» échelle et le remettre au cœur des préoccupations politiques
- Vers un aménagement du territoire davantage maîtrisé et choisi